

Attention : Champ-de-Mars en danger

Participez à l'enquête publique
par voie électronique du 11/10 au 17/11
www.sitetou Eiffel.participationdupublic.net

La Mairie de Paris lance unilatéralement une grande « reconfiguration » du site Champ-de-Mars/tour Eiffel/Trocadéro. Ce projet bénéficie d'une communication mirifique. Cependant, la réalité est tout autre :

Fleurs, brume et désinformation

La Mairie annonce comme « chiffre clé » de son projet soumis à enquête publique une progression de +40 % des « jardins et espaces végétalisés »¹. Ce chiffre est accompagné de plans et d'illustrations s'étendant à l'ensemble du site². L'exposé des motifs explique que « ce grand site doit évoluer » et que le projet « vise à transformer le site en une vaste promenade arborée »³. On est donc poussé à croire que la progression de 40 % d'espaces végétalisés représente une grande avancée : 50 ha x 0,4 = 20 ha si elle s'applique au grand site. Si l'on se limite au seul périmètre où des interventions sont prévues avant les JO, c'est-à-dire sur les 25 ha allant jusqu'à la place Jacques-Rueff⁴, cela ferait quand même 25 ha x 0,4 = 10 ha. En réalité, la végétalisation annoncée est de 17 000 m². Exprimé en mètres carrés cela peut paraître beaucoup, mais on ne parle que de 1,7 hectare. Ce chiffre doit lui-même être revu à la baisse, car il pourrait intégrer la végétalisation des toits de bâtiments nouveaux à construire sur le jardin. En outre, la végétalisation du pont d'Iéna, impliquant des cultures hors-sol, est abandonnée depuis en raison de son caractère peu fiable et surtout antiécologique. Au total, la végétalisation supplémentaire ne concernerait qu'environ un demi-hectare, réparti en timbres-poste ici et là, soit +1 % du grand site. La mairie de Paris, interrogée à plusieurs reprises sur son chiffrage mirifique de +40 %, n'explique clairement ni à quoi il correspond ni la méthodologie utilisée. Pour emporter l'adhésion, la municipalité compte peut-être sur les visuels de présentation où abondent fleurs et brume dans un espace entièrement rendu à des promeneurs radieux. En conclusion, l'enquête publique démarre manifestement sur des bases trompeuses qui entachent gravement sa validité.

La réalité : -35 % d'espaces verts accessibles au public

Le plus grave est que le chiffre annoncé par la Mairie ne tient compte que des surfaces vertes supplémentaires apportées par cette opération. Elle ignore les espaces végétalisés ou de jardin en moins, qu'il s'agisse de ceux dont les promeneurs déplorent tous les jours d'être privés ou des diminutions nouvelles ou pérennisées par le projet. Ainsi, la pelouse centrale, un des lieux favoris des Parisiens en été, serait-elle réduite d'un tiers en largeur. De même, le parvis de la tour Eiffel et les jardins anglais adjacents seraient quasiment privatisés par la société de la tour Eiffel (SEPE) à l'intérieur d'une enceinte « de sécurité » devenue définitive. Les documents de présentation dissimulent opportunément cette barrière, mais il est bien prévu qu'elle demeure. Cette société, qui ne se refuse rien, prévoit aussi de se construire deux immeubles de bureaux et snack (à deux niveaux) à l'abri de cette clôture. En outre, deux vastes bagageries seront érigées, sur le jardin, dans le mince espace entre l'enceinte et les immeubles, avec bétonisation des allées. L'occupation chronique du plateau Joffre (actuellement Grand Palais éphémère) serait pérennisée et même étendue selon la paysagiste conceptrice. Précisons que ce dernier aspect se situe à l'extérieur du périmètre de

l'enquête publique actuelle. En comptant les plus et les moins, on aboutit, selon une première estimation, à une réduction de -35 % des espaces verts du Champ-de-Mars, soit -19 % de ceux du grand site, ou encore -18 % de ceux⁴ visés par la consultation PPVE. Ces chiffres peuvent être affinés, mais l'ordre de grandeur est bien celui-là.

Insécurisation des promeneurs, bouchons tout autour et isolement des arrondissements extérieurs

La plupart des jardins de Paris et du monde sont protégés par des grilles et soumis à des horaires. Ce régime est la façon la plus simple et la plus classique d'assurer la sécurité et la tranquillité des espaces verts. Le Champ-de-Mars est une exception heureuse à Paris. On peut s'y rendre à toute heure du jour et de la nuit, possibilité très appréciée par beaucoup de Parisiens. Le bon fonctionnement de cet espace n'est en rien le fruit du hasard : c'est le résultat d'une conception très intelligente. Ce jardin est, en effet, traversé par un certain nombre de rues espacées avec régularité. Ces rues au trafic limité offrent aux piétons la possibilité de rester en vue des voitures, de ne pas se sentir isolés et vulnérables. Si le Champ-de-Mars échappe à la servitude des grilles, c'est tout simplement parce qu'il bénéficie de cette disposition précieuse. Les maquettes montrent évidemment le futur site sous un jour flatteur, au cœur de l'été, avec beaucoup de monde. On a envie d'y être. Mais il convient aussi d'imaginer la situation en novembre, à la nuit tombée. Dans ces circonstances, beaucoup de personnes seules hésiteront à traverser le Champ-de-Mars, comme elles éviteront de se risquer sur le pont d'Iéna. Priver l'espace Champ-de-Mars/tour Eiffel/Trocadéro de ses rues traversantes, c'est constituer un environnement favorable à l'insécurité et aux trafics, et c'est, en fin de compte, jouer contre les promeneurs. En outre, lors de la création de ce jardin au début du xx^e siècle, les élus du 15^e arrondissement ont insisté pour qu'il y ait beaucoup de traversantes, de sorte que leur arrondissement ne soit pas coupé des quartiers centraux. Qu'en sera-t-il si on crée un barrage vert allant de la place de Fontenoy à celle du Trocadéro ? Pourquoi imposer aux bus de longues déviations ? Pourquoi créer une inévitable ceinture de bouchons tout autour de cet espace vert, accroissant l'exposition des habitants aux nuisances ?

Un budget pharaonique

Le document de présentation affirme que « le projet est pensé dans un esprit de sobriété »⁵. Cependant, initialement estimé à pas moins de 70 millions d'euros, dont 40 M€ pour la phase avant JO, il a été voté à 107 et pourrait atteindre 120 (soit six fois le budget du Loto du Patrimoine). Est-il vraiment raisonnable d'engager un tel budget pour un résultat aussi médiocre ? Cet espace vert n'a pas besoin d'un investissement pharaonique, mais d'un budget de fonctionnement bien dimensionné. Il doit être entretenu et rendu aux Parisiens.

¹ p.5 du dépliant de présentation de la PPVE / ² id p.3, 6 et couverture / ³ id p. 2 / ⁴ id p. 3 et accueil du site de la PPVE / ⁵ p. 5 document détaillé de présentation.

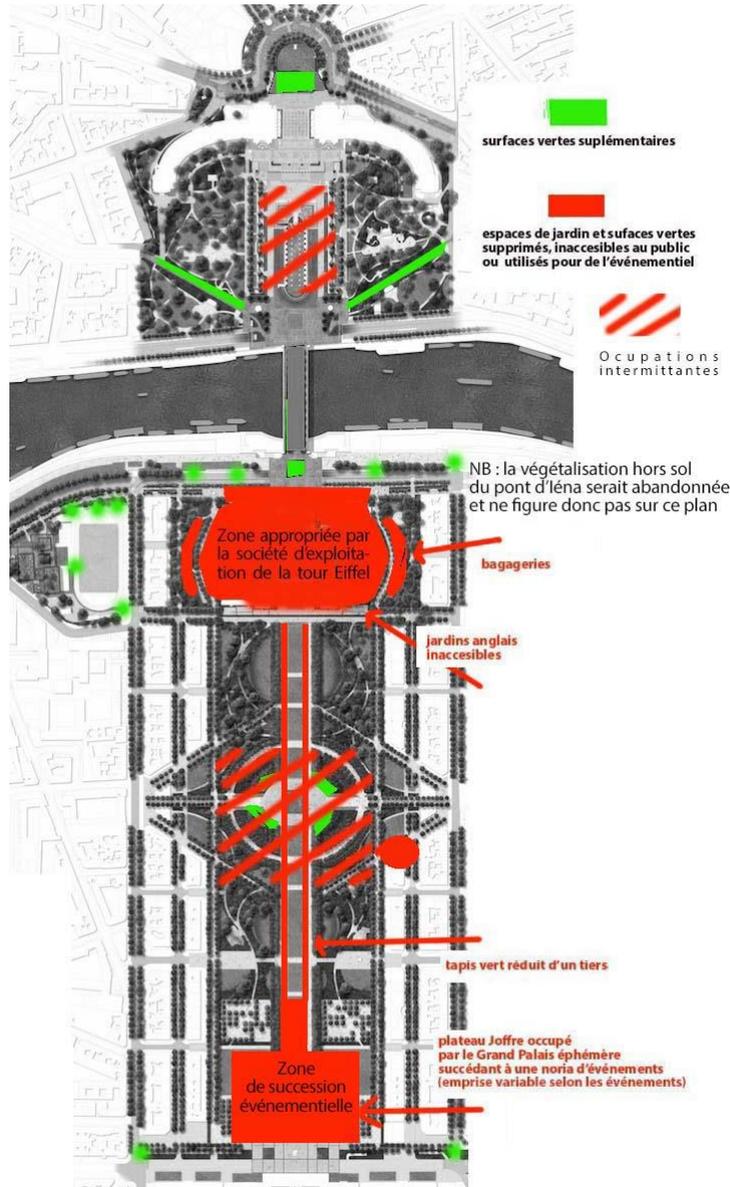
En savoir plus, analyses, vidéos :

www.amisduchampdemars.fr

+40 % des jardins et surfaces vertes : une désinformation pour masquer une diminution de l'ordre de -20 % à -35 %

site Champ-de-Mars, tour Eiffel, Trocadéro

première estimation au 14/10/2021 en attendant d'avoir accès aux plans détaillés



Champ-de-Mars	parvis tour Eiffel + jardins anglais inaccessibles + bagageries et accès bétonnés	-5,1	hectares
	occupation du plateau Joffre <i>surface variable selon les événements</i>	-2,4	hectares
	réduction de 1/3 en largeur de la pelouse centrale	-1	hectare
	occupation intermittente des environs de la place Rueff, etc. <i>sur la base de 2 mois par an</i>	-0,7	hectare
	total variations de la surface végétalisée accessible au Champ-de-Mars	-9,1	hectares
	en % de la surface du jardin	-35 %	pourcentage
GRAND SITE	autres nouvelles végétalisations, dans le grand site (chiffres Mairie de Paris) <i>NB : par souci de simplification, l'ensemble a été affecté au grand site</i>	+1,7 <i>(en réalité +0,5)</i>	hectares
	occupation intermittente de la fontaine du Trocadéro, <i>sur la base de 2 mois par an</i>	-0,4	hectares
	total variations de la surface végétalisée accessible grand site	-7,8	hectares
	en % de la surface du grand site	-19 %	pourcentage
	en % du périmètre de la PPVE	-18 %	pourcentage